



Nous n'avons volontairement pas corrigé les imperfections de forme qui peuvent survenir dans chaque copie.

Epreuves d'accès, en 2021, au cycle préparatoire au concours interne

Epreuve de rédaction d'un exposé

Meilleure copie

Note : 16/20

Peut-on parler d'une politique de la nature ?

50 % des espèces animales ont disparu en l'espace de deux générations. Pendant cette même période la population mondiale est passée de 4,5 milliards à plus de sept milliards d'êtres humains. Les projections proposées par l'Energy International Agency (EIA) envisagent une hausse des besoins énergétiques mondiaux de 40 % d'ici à 2050.

Ce constat met en lumière la pression exercée par l'Homme sur la nature. C'est à dire l'état du monde par essence. Un état reposant sur des processus millénaires permettant un équilibre entre les espèces, dont l'Homme fait nativement parti. L'établissement de cycles saisonniers, de climats, qui rythment le vivant, la bioscénose, dans un environnement : la biosphère, définissent cette nature. Sous une acception subjective, l'état de nature est aussi entendu comme l'état de l'Homme par essence. Cette nature semble aujourd'hui malmenée, en danger, dérégulée au regard des scénarii envisagés par le Groupe intergouvernemental d'étude sur le climat (GIEC). Jean Jouzel estime à cinq degrés la hausse des températures sans réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Face à cette mise en péril de la nature la France a-t-elle engagé une politique de la nature. Une politique « d'organisation et de gestion de la cité » au sens aristotélicien du terme. Est-elle déclinée en directives et stratégies : sociale, économique, culturelle, juridique ...?

Les objectifs ambitieux en matière de développement durable définissent-ils une politique de la nature ? Le pacte républicain reposant, selon Claude Allegre (ancien ministre de l'agriculture), sur le progrès, celui-ci est-il conciliable avec une politique volontariste de préservation de la nature ?

Si la dynamique naturelle du progrès humain a historiquement été accompagnée d'une politique d'éloignement puis de domination de la nature (1).

La prise de conscience de l'état de finitude de la nature a conduit à des inflexions politiques ouvrant la voix à un développement durable et respectueux de la nature (2).

*

*

*

I) Un mouvement historique de sortie puis d'asservissement de la nature par l'Homme

A) L'Homme a ancestralement cherché à se détacher de son état de nature.

Dès la Genèse, les croyances d'une ère pré-étatique enjoignent l'Homme de se distinguer de l'animal. Cette incitation se traduira par les faits. Rousseau relatait dans ses Origines du droit et des inégalités entre les hommes la sédentarisation de l'homme, des bergers d'Abraham entre le Jourdain et la plaine de Canaan. Ces premiers individus prenaient alors une distance avec la nature et débutaient l'élevage.

D'autre part, les campagnes expéditionnaires engagées dès le XV^e siècle ont généré un nouveau rapport entre l'Homme et la nature. Bougainville l'illustre dans son Voyage. L'explorateur s'interroge sur les climats qu'il découvre de par le monde et invite l'équipage au défrichage afin de rendre les milieux plus salubres.

Enfin l'homme s'est progressivement éloigné de son état de nature par la politique elle-même en remettant la violence, jugée naturelle entre les mains de l'Etat, que Max Weber théoriserait comme « détenteur de la violence légitime ».

B) La modernité a conduit à une domination sans relâche de la nature par l'Homme jusqu'au XX^e siècle

L'avènement de la modernité dans des sociétés en cours de sécularisation s'est traduit par une domination toujours croissante de la nature. Descartes dans son Discours de la méthode invite l'humanité à dominer et exploiter la nature et ses rendements au nom du progrès. L'anticipation des risques naturels est donc progressivement devenue un enjeu. C'est pour cette raison que dès 1820 les premières caisses d'assurance voient le jour (Caisse d'épargne) pour tendre à représenter 10% du produit intérieur brut français de nos jours. La stérilisation en 1870 et la vaccination en 1880 procurent à l'Homme un sentiment de domination des tumeurs et accidents de la nature.

Jules Verne prédisant dans la maison à vapeur « que ce qui doit être accompli le serait », la théorie carthésienne a été mise en œuvre sans frein en matière de politique agricole. L'animal est une « bête de somme », asservi à la production. Les lois dites « Piani » et l'instauration de la Politique agricole commune (PAC) dans la seconde moitié du XX^e siècle ont conduit à l'instauration d'une agriculture intensive et hors-sol.

Enfin, le passage à « l'échelle planétaire » des marchés fait aujourd'hui de la nature un objet de consommation. Les séjours « naturels » sont organisés dans des lieux dits « préservés ». Les aliments qui garnissent les plats d'un Homme désormais consommateur ne sont plus en lien avec les saisons mais avec les importations.

Face à ce modèle qui n'est pas sans limite le sursaut des consciences ont conduit à une révision des politiques à l'égard de la nature.

* *

II) L'Etat de finitude de la nature et l'urgence de sa prise en compte ont conduit à des inflexions politiques faisant tendre le modèle français vers une harmonie entre progrès et préservation de la nature.

A) La prise de conscience des opinions publiques a suscité une inflexion politique pour une meilleure prise en compte de la nature.

Isabelle Hautissier de retour de voyage dans le « grand-Nord » avec Erik Orsenna déclarait en 2020 « Il ne peut y avoir d'Homme en bonne santé sur une planète malade ». Il est régulièrement mis en avant qu'en 2050 la masse de déchets serait supérieure à celle de la faune aquatique. Cette conscience

collective illustrée dans des documentaires tels que « Plastic China » en 2016 ont résolu la France à agir. Au-delà de la convention de Bâle pour ces exportations de déchets, la France conduit un effort de recyclage de ses plastiques dont seulement 10% le sont actuellement.

A l'égard des espèces animales, le droit français s'avère encore partiel et fait état d'un manque de contrôle de son application. En effet, si le code rural dans son article 214-1 impose le respect d'un lieu de vie dans une similarité avec l'habitat naturel de l'animal, force est de constater que la vérification d'application d'une telle mesure semble difficile. C'est de ce constat que l'association L214 a vu le jour et tente aujourd'hui d'en faire garantir l'effectivité par le gouvernement.

Enfin des réflexions nourries, entre-autre par la pensée de Michel Serres dans son Contrat Naturelle invitent les autorités politiques à une meilleure protection de la biodiversité. Ce décentrage de la vision dite « anthropocentrée » a permis une prise en compte accrue des espaces à sauvegarder. Elle s'est traduit par l'extension des zones Natura 2000 et l'ouverture d'un nouveau parc national par le président de la République.

B) La politique française prend le cap d'une harmonie entre progrès pour ses citoyens et respect de la nature.

Pour parvenir à cette politique raisonnée et d'équilibre, la France a fait le choix d'une stratégie de développement durable. Plus qu'une politique de la nature, c'est une prise en compte au sein de chaque ministère, des enjeux liés à sa préservation.

L'insoupçonné Ministère des Armées se voit ainsi confier des objectifs exigeant en matière environnementale. Ceux-ci conduisent à des innovations sur la propulsion des véhicules de combat.

Par ailleurs la politique nationale vise à réorienter sa stratégie énergétique afin de sortir de la dépendance des logiques extractionnelles dont Chantal Le Mouél de l'Institut de recherche agronomique (INRAE) a mis en avant les effets néfastes pour les sols. Ainsi, la France ambitionne de réduire sa part de nucléaire à 50% de son mixte énergétique tout en réhaussant son approvisionnement en source renouvelable pour atteindre 35% de la fourniture nationale.

Pour finir, la France conduit une politique de développement durable volontariste et équilibrée mais qui ne pourra faire de saut qualitatif sans un renforcement de sa voix en la matière sur la scène internationale. Les « grands moulins » à vent qui ornent les campagnes ne peuvent être fabriqués sans les 600kg de terres-rares qui sont extraites des mines de Bayan Obo en Mongolie Intérieure. Ce qui contribue à la pollution de 16% des sols de la Chine.

* *

Ainsi, au terme d'un long mouvement d'éloignement et de domination de la nature, l'urgence climatique, l'état finit du monde ont conduit la France à adopter une politique de progrès en considérant la nature plus qu'une politique de la nature.

Ceci invite le gouvernement à œuvrer le plan diplomatique afin que des normes internationales plus exigeantes mettent un terme au « dumping environnemental des Firmes Trans-Nationales (FNT) ».